

ASSEMBLÉE NATIONALE

18 juin 2021

RESPECT DES PRINCIPES DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 4239)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 148

présenté par

M. Pauget, Mme Anthoine, Mme Audibert, Mme Bazin-Malgras, Mme Boëlle, M. Jean-Claude Bouchet, M. Cattin, Mme Corneloup, M. de Ganay, M. Deflesselles, Mme Kuster, Mme Louwagie, M. Emmanuel Maquet, Mme Meunier, M. Parigi, Mme Poletti, M. Sermier, M. Therry, Mme Trastour-Isnart, M. Viry, M. Reda et Mme Serre

ARTICLE 1ER TER

À l'alinéa 2, après le mot :

« rédigée : « »

insérer les mots :

« Tout au long de sa carrière, ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel qui propose d'affiner la rédaction de l'article 25 de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires, en y ajoutant la notion de formation durant toute la carrière du fonctionnaire afin de s'assurer une mise à niveau continue des exigences en matière de laïcité.

Par cette nouvelle écriture, cet amendement impose à la fois la formation initiale mais aussi continue des professeurs au principe de laïcité.